



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ**

**MERCREDI 30 NOVEMBRE 2016**

#### **COMPTE-RENDU**

Fait à Saint-Gervais-sous-Meymont,  
le 7 décembre 2016

La Présidente de la Maison du tourisme

Corinne MONDIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Corinne Mondin', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract, with several vertical strokes on the right side.

## **PARTICIPANTS**

---

### **Présents**

#### **Membres de droit**

Gérard BÉRARD : communauté de communes de Billom St-Dier Vallée du Jauron  
Josiane COMBRIS : communauté de communes du Haut-Livradois  
Daniel FORESTIER : communauté de communes du Pays d'Ambert  
Suzanne LABARY : communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne  
Catherine MAZELLIER : communauté de communes du Pays de Courpière  
Corinne MONDIN : vice-présidente du Parc naturel régional Livradois-Forez  
Nicolas PINAUD : communauté de communes de Billom St-Dier – Vallée du Jauron  
Patrick SOLEILLANT : communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs

#### **Membres actifs**

Bernard AUROY : Randonnée en Livradois-Forez  
Patrick BESSEYRE : syndicat mixte des activités de pleine nature des Crêtes du Forez  
Amaud DE CADIER DE VEAUCE : château des Martinanches  
Robert DURET : Mus'Énergie  
Valérie GOBILLARD : chambres d'hôtes « Le Clos Goëlle »  
Gérard LECOQ : Ana'chronique  
Anthony PLANAT : représentant des associations Route des Métiers et Sur les Pas de Gaspard  
Joëlle QUINTON : Saviloisirs  
Helen SLIK : chambres d'hôtes « La paresse en douce »  
Gilles VAYSSIÈRE : gîtes "La Clef des Puys"

#### **Autres participants :**

Brigitte ARCIS : responsable administrative de la Maison du tourisme  
Benoît BARRÈS : directeur de la Maison du tourisme

#### **Excusés et représentés**

Ariane BOILLOT : Gîte d'étape "Rochemulet", représentée par Gérard LECOQ  
Chantal FACY : communauté de communes du Pays de Cunlhat, représentée par Josiane COMBRIS  
Sylvain PÉRAUDEAU : moulins à papiers du Val de Laga, représenté par Robert DURET  
Bernard GARCIA : communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs, représenté par Patrick SOLEILLANT

#### **Excusés**

Tony BERNARD : Parc naturel régional Livradois-Forez  
Karine BRUGNEAUX : le Chalet des Gentianes  
Monique FERRIER : communauté de communes Entre Dore et Allier  
Xavier GUYONNET : communauté de communes de la Montagne thiemoise  
Jean JALLAT : les Champs d'ail de Billom, association locale des Sites Remarquables du Goût  
Alain MOLIMARD : communauté de communes du Pays d'Olliergues

## **ORDRE DU JOUR**

### **Pôle administration**

- I - Information sur les modalités de gestion de la compétence tourisme des futures communautés de communes potentiellement membres de la Maison du tourisme
- II - Projet de modifications statutaires de la Maison du tourisme
- III - Conventions 2017 avec Thiers communauté et la communauté de communes du pays d'Arfanc
- IV - Avenants 2017 aux conventions avec les collectivités membres de la Maison du tourisme

### **Pôle promotion**

- V - Pack réseau : proposition d'évolution

### **Pôle accueil-information-animation**

- VI - Convention de partenariat avec l'association site remarque du goût : « les champs d'ail de Billom » association
- VII - Convention APIDAE 2017

### **Pôle commercial**

- VIII – Catalogue « destination groupes »
- IX – Convention de partenariat avec La cyclo les copains (2017)

### **Bilan d'opérations de la Maison du tourisme engagées ou terminées**

**I – INFORMATION SUR LES MODALITES DE GESTION DE LA COMPETENCE TOURISME DES FUTURES COMMUNAUTES DE COMMUNES POTENTIELLEMENT MEMBRES DE LA MAISON DU TOURISME**

*Pôle administration. Elue référente : Corinne Mondin*

Les nouvelles communautés de communes seront mises en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elles n'ont donc pas pris, à ce jour, de décision officielle quant à la gestion de la compétence « office de tourisme ». Cependant les réflexions ont avancé depuis la dernière réunion de l'Entente.

Les nouvelles communautés de communes au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Réflexion en cours
Communauté de communes « secteur de Thiers » (Thiers Dore Montagne)	Le scénario « délégation de la compétence office de tourisme à la Maison du tourisme » va être proposé au prochain conseil communautaire de Thiers communauté (mi-décembre). 2 exigences majeures ont été formulées par Thiers communauté : modification du nom de la MDT en y intégrant la dénomination « Thiers » ; modification des modalités de représentativité des élus et des sociaux-professionnels au sein de la structure prenant mieux en compte l'apport financier des collectivités locales et la fréquentation touristique des territoires. Un groupe de travail technique entre la Maison du tourisme et l'EPIC travaille actuellement au projet de rapprochement d'un point de vue pratique.
Communauté de communes « arrondissement d'Ambert » (Ambert Livradois-Forez)	Voir point suivant.
Billom St-Dier Vallée du Jauron + Mur-ès-Allier	A priori, pas de remise en cause de l'adhésion à la Maison du tourisme
Entre Dore et Allier	A priori, pas de remise en cause de l'adhésion à la Maison du tourisme

**Cas spécifique de la situation de la communauté de communes « Ambert Livradois-Forez »**

Il existe jusqu'à présent deux structures ayant le statut d'office de tourisme sur le territoire de la future communauté de communes Ambert Livradois Forez :

- la Maison du tourisme ;
- l'office de tourisme de la vallée de l'Ance (gestion communautaire)

La loi NOTRe impose que la compétence « promotion du tourisme dont office de tourisme » soit assurée à l'échelle de la communauté de communes et qu'il n'y ait donc sur ce territoire qu'un seul office de tourisme. Les élus de la future communauté de communes souhaitent maintenir, dans le principe, les modalités de collaborations actuelles avec la Maison du tourisme pour l'année 2017 (à savoir la poursuite des conventions de partenariat 2015-2017) dans l'attente de la réalisation d'une étude sur le tourisme à l'échelle de la future communauté de communes Ambert Livradois-Forez. Toutefois, 2 scénarios ont été imaginés pour respecter la législation en vigueur :

- la délégation de la compétence OT à la MDT ;
- la création d'un office de tourisme à l'échelle de la future communauté de communes.

## II – PROJET DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA MAISON DU TOURISME

*Pôle administration. Elue référente : Corinne Mondin*

Compte-tenu des évolutions des communautés de communes, il est nécessaire de modifier les statuts de la Maison du tourisme. La réunion de l'Entente du 8 décembre prochain étudiera les futures orientations statutaires de la Maison du tourisme.

**Le CA décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire modificative des statuts au cours du mois de janvier 2017.**

## III – CONVENTIONS 2017 AVEC THIERS COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ARLANC

*Pôle administration. Elue référente : Corinne Mondin*

2 nouvelles communautés de communes ont fait part de leur souhait de devenir membre de la Maison du tourisme : Thiers communauté, la communauté de communes du pays d'Arlanc.

- Thiers communauté. La communauté de communes pourrait devenir membre de la Maison du tourisme. Le conseil communautaire devrait en débattre le 13 décembre 2017. La partie spécifique de la convention pourrait comprendre les particularités suivantes :
  - o Une clause de résiliation si 2 conditions ne sont pas respectées : modification du nom de la MDT en y intégrant la dénomination « Thiers » ; modification des modalités de représentativités des élus et des socio-professionnels au sein de la structure prenant mieux en compte l'apport financier des collectivités locales et la fréquentation touristique des territoires.
  - o Le transfert d'activité et du personnel de l'office de tourisme de Thiers (EPIC) vers la Maison du tourisme.
  - o Le montant de contribution de la part fixe est actuellement en cours d'étude.

L'ensemble de ces éléments sont en cours d'étude par la communauté de communes.

- Communauté de communes d'Arlanc. La communauté de communes a voté son adhésion à la Maison du tourisme. La partie spécifique de la convention comprendrait les particularités suivantes :
  - o Gestion, par délégation, du bureau d'accueil et d'information touristique par la communauté de communes d'Arlanc (idem Haut-Livradois).
  - o Contribution de la communauté de communes de 8498 € (Part fixe de 4022 €, part variable de 4476 €).

**Le conseil d'administration autorise la présidente à signer les conventions de partenariat :**

- **avec la communauté de communes du pays d'Arlanc ;**

- et sous réserve d'adoption par le conseil communautaire de Thiers communauté à signer la convention avec Thiers communauté.

Certains membres du conseil d'administration apportent une réserve sur le projet d'intégrer le nom de Thiers dans la dénomination de l'association. D'autres considèrent que cela pourrait-être un atout, la marque « Thiers » étant connu nationalement.

#### IV - AVENANTS 2017 AUX CONVENTIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS MEMBRES DE LA MAISON DU TOURISME

*Pôle administration. Elue référente : Corinne Mondin*

Suite à la conférence de l'Entente du 20 septembre dernier, les collectivités ont été invitées à délibérer sur les avenants 2017 aux conventions passées avec la Maison du tourisme. Ces avenants précisent :

- le montant de la contribution 2017 des collectivités ;
- l'engagement de la MDT dans une démarche de classement, la démarche qualité tourisme, et la charte européenne du tourisme durable.
- la participation éventuelle au projet de réalisation d'une étude pour l'aménagement des bureaux d'information.

Certaines communautés de communes ont fait part de leur volonté de ne pas délibérer sur ces deux derniers points.

L'avenant annuel de convention avec le Parc naturel régional intégrerait des précisions quant aux actions suivantes : carte tourisme et patrimoine, développement de la charte européenne du tourisme durable dans les bureaux d'information touristique, etc.

**Le conseil d'administration autorise la présidente à signer toutes les conventions et tous les avenants 2017 avec les collectivités qui étaient déjà membres de la Maison du tourisme en 2016.**

#### V – PACK RÉSEAU : PROPOSITION D'EVOLUTION

*Pôle promotion. Elu référent : Gérard Lecoq*

Le CA de la Maison du tourisme a adopté en juin dernier le pack réseau. Il s'avère que la proposition technique qui avait été proposée présentait quelques manques : les tarifs étaient trop élevés pour des réseaux non partenaires du Parc (600 euros) ; les détails des services proposés n'étaient pas assez explicites au regard de la spécificité des réseaux. Il est donc proposé une modification du pack réseau de la façon suivante :

##### Structures concernées

Tous les groupements, les collectifs, les associations de prestataires touristiques ayant tout ou partie de leurs prestataires touristiques membres sur le périmètre d'intervention de la Maison du tourisme du Livradois-Forez<sup>1</sup>.

##### Type de réseau

Le pack partenaire identifierait dorénavant 3 types de réseaux (au lieu de 2) :

<sup>1</sup>NB : Est ici supprimé le taux nécessaire de 70 % des membres situés sur le territoire Livradois-Forez.

- les réseaux du Parc naturel régional Livradois-Forez qui ont été créés et son animés par le syndicat mixte du Parc (ex : Coccinelles, saveurs en Livradois-Forez) ;
- les réseaux partenaires du Parc pour lesquels une convention de partenariat existe avec le syndicat mixte (ex : Route des Métiers, Sur les Pas de Gaspard) ;
- les autres réseaux d'acteurs.

Contenu du pack. Le pack inclurait un ensemble de services :

- les services de promotion générale (voir tableau). Cas spécifique de ces services pour les réseaux du Parc ou partenaires du Parc. Ils sont assurés par la Maison du tourisme même si ces réseaux ne prennent pas le pack (ils ne sont donc pas inclus dans le pack). Cette spécificité est liée à la convention qui lie la Maison du tourisme au Parc où il est clairement précisé que :  
*« la Maison du tourisme assurera la promotion générale des démarches collectives des prestataires touristiques du territoire classé Parc naturel régional conventionnées avec le syndicat mixte du PNR, à savoir : les signataires de la charte européenne du tourisme durable ; les bénéficiaires de la marque « Accueil du Parc » ; les réseaux touristiques suivants : Route des métiers, Sur les Pas de Gaspard ; d'autres réseaux de professionnels organisés à l'échelle du Parc : Saveurs du Livradois-Forez, etc. »*
- des services génériques (voir tableau) communs à tous les réseaux ;
- des services spécifiques aux réseaux du Parc ou conventionnés avec le Parc.

Contenu du pack partenaire « réseau »

Type de services	Détail des services compris dans le pack	Réseaux du Parc et partenaires du Parc	Réseaux non partenaires du Parc
Promotion générale du réseau	La documentation du réseau en libre-service dans les bureaux d'information touristique	NON (prestations prises en charge par la MDT même si le réseau ne prend pas le pack, la convention tripartite incluant déjà ce service)	OUI
	La présentation générique du réseau sur le site internet de la MDT		
Services génériques	La présentation générique du réseau dans les éditions papier concernés par les activités du réseau	OUI	OUI
	La valorisation de l'actualité du réseau sur la page Facebook de la Maison du tourisme (à minima 3 posts/an)		
	La participation du réseau à la bourse d'échange de document du Livradois-Forez (nouveau 2017)		
	La documentation du réseau dans les 4 bourses d'échange touristiques départementales		
	La réservation et la vente des offres packagées du réseau en ligne avec l'Open System (mais pas des offres individuelles)		
	La vente en ligne de billetteries des offres spécifique au réseau (mais pas des offres individuelles)		
	La participation de représentation des réseaux aux journées d'échange		
La participation à des journées de rencontres et de découverte			
Service spécifique	Une page de publicité (recto) dans l'un des guides papier valorisant une offre de réseau	OUI	

Tarifs

Il est proposé de modifier les tarifs pour permettre à davantage de réseaux de pouvoir en bénéficier. Les principes seraient les suivants :

- part fixe de 80 €. Cette part serait nulle pour les réseaux du Parc et/ou partenaire du Parc, compte-tenu des financements du PNR à la MDT.
- Part variable : 8 €/membre adhérent au réseau.
- Plafonnement de 300 €/réseau.

#### Offres complémentaires

- 150 € pour toute page de publicité complémentaire dans l'une des éditions papier de la Maison du tourisme.
- Les réseaux pourraient également bénéficier des prestations à la carte proposés dans le « pack partenaire individuel ». Le cas échéant, des tarifs adaptés pourraient leur être proposés en fonction de leur demande.

**Le conseil d'administration approuve la nouvelle configuration du pack réseau.**

<p style="text-align: center;"><b>VI – CONVENTION DE PARTENARAIT</b> <b>ASSOCIATION LOCALE « SITES REMARQUABLES DU GOÛT » : « CHAMP D'AIL DE BILLOM »</b></p>
---

*Pôle accueil-information-animation. Elue référente : Josiane Combris*

La Maison du tourisme du Livradois Forez compte sur son périmètre deux lieux de production « Sites remarquables du goût » (Champs d'ail de Billom / Pays d'Ambert, berceau de la fourme d'Ambert).

La Maison du tourisme du Livradois-Forez sollicitée en 2015 par le Site remarquable du goût Les champs d'ail de Billom a poursuivi le partenariat qui existait entre l'association et l'ancien office de tourisme en le faisant évoluer.

En 2015, la Maison du tourisme a adhéré en tant que membre à cette association en tant que membre fondateur. 3 délégués ont été être désignés pour siéger au conseil d'administration.

La Maison du tourisme est sollicitée pour participer comme l'an dernier à l'organisation de la manifestation « village des producteurs des sites remarquables du goût » qui se déroule le 1<sup>er</sup> week-end de décembre.

La MDT accompagnerait l'organisateur comme tout autre organisateur grâce à des actions :

- o de promotion générale : diffusion des supports de communication (affiches et tracts) ; diffusion du dossier ou communiqué de presse ; référencement de l'animation sur ses supports de communication dans le guide des animations et sur le site internet ;
- o d'accueil et information : présence d'accueil sur le site pendant la durée de la manifestation ; réservation des hébergements chez les packs partenaires.

Le montant de la prestation de la maison du tourisme a été estimé à 800 euros.

**Le conseil d'administration décide :**

- de reconduire le travail de collaboration réalisé en 2015 pour 2016 avec l'appui à l'organisation du « village des producteurs des sites remarquables du goût » ;
- d'autoriser la Présidente à signer toute convention à intervenir ;
- de revoir prochainement les délégations de la MDT à l'association « Champ d'ail de Billom ».



## VII – CONVENTION APIDAE 2017

*Pôle accueil-information-animation. Elue référente : Josiane Combris*

### Contexte

Suite au regroupement des régions Auvergne et Rhône-Alpes, le comité régional de développement touristique d'Auvergne va devoir migrer ses informations touristiques sur la base de données qu'utilise Rhône-Alpes (APIDAE). La Maison du tourisme a également opté pour la migration des données via APIDAE.

Point sur l'avancement de la migration depuis l'été 2016 : les modalités d'utilisation de la base de données Apidae ont été redéfinies ; les données générales ont été exportées de Tourinsoft et importées dans APIDAE ; des sessions de formations de l'équipe ont été mises en place.

En parallèle des questionnaires personnalisés ont été envoyés à chaque prestataire. Les données recueillies ont commencé à être saisies par les conseillers en séjour.

### Bilan provisoire

Au 15 novembre le taux de retour des questionnaires est de 17,6%. Ce qui est faible.

Un travail de relance personnalisé est en cours. Un ultime courrier papier de relance a été envoyé afin de recueillir l'information des prestataires n'ayant pas retourné leur questionnaire. Suite à cette relance, ils ne seront pas publiés sur la plate-forme et donc plus visibles sur les supports de communication.

Quelques prestataires touristiques ont fait part de leur insatisfaction :

- Ils estiment la démarche lourde. En fonction de leur activité, certains prestataires doivent remplir 3 ou 4 questionnaires différents. Ils ne comprennent généralement pas pourquoi, la MDT leur redemande de saisir des informations déjà détenues dans Tourinsoft.
- Les questionnaires ne sont pas toujours assez explicites et ne prennent pas en compte toutes les situations et les « cas spécifiques ».

### Convention de partenariat

- Convention 2016 : gratuite
- Convention 2017 : 2 000 € (2 400 € TTC)

**Le conseil d'administration autorise la présidente à signer les conventions de partenariat avec Rhône-Alpes pour utiliser la base de données APIDAE : 2016 (gratuite) ; 2017 (2 400€ TTC) sous réserve d'adoption du budget prévisionnel lors de l'Assemblée générale 2017.**

## VIII – CATALOGUE « DESTINATION GROUPES » 2017

*Élu référent : Nicolas PINAUD*

Comme convenu le catalogue à destination des groupes 2017 a été édité. Lors de la commission commerciale, il a été décidé de transformer le catalogue existant en une pochette et plusieurs fiches produit.

La pochette comprend :

- une offre « produits à la carte » complétée en 2017 par 2 nouveaux produits sur Lezoux, soit au total 13 produits ;
- une offre « excursions » complétée en par 2 nouvelles excursions sur Arlanc et Ambert (thème de la Fourme avec une démonstration au GAEC l'Ambertoise). Soit au total 15 excursions.

Certains prestataires touristiques ont sollicité la Maison du tourisme pour intégrer d'autres produits dans le catalogue :

- MUS'ENERGIE avec un produit de découverte d'Ambert (visite de ville et Mus'énergie) ;
- LA RONDE DES COPAINS avec un produit événementiel.

Il est important de préciser que :

- cette sollicitation s'est faite après les dates butoirs (bien identifiés dans le guide du service commercial, lui-même diffusé à tous les partenaires de la Maison du tourisme).
- le nouveau catalogue, sous forme de fiche, permettrait d'insérer en cours d'année de nouveaux produits.

**Le conseil d'administration décide de permettre à des prestataires d'intégrer le catalogue en cours d'année aux conditions suivantes :**

- produit devant être validé par la commission commerciale ou à défaut, en fonction des délais, par le bureau.
- nombre de produits à prendre en compte : 1 produit/prestataire et par an.
- contribution complémentaire du prestataire (car impression non prévue au budget après la réalisation finale de la pochette) d'un maximum de 170 € HT euros (coût d'impression d'une fiche sur la base de 600 exemplaires).

## IX – CONVENTION DE PARTENARIAT « LA CYCLO DES COPAINS » 2017

*Élu référent : Nicolas PINAUD*

L'association Cyclo-club les copains a organisé des randonnées vélo (2 ou 3 jours) en Livradois-Forez dans le cadre de l'évènement vélo *Les copains-Cyfac* pour la première fois du 01 au 03 juillet 2016.

Cette association avait sollicité la Maison du tourisme pour

- . Contacter les hébergeurs et négocier les conditions de participation en fonction des prestations proposées,
- . Bloquer les hébergements,
- . Collaborer avec Forez-Tourisme sur la vallée de l'Ance,
- . Etablir les outils de travail avec les hébergeurs (fiche de renseignements...)
- . Etablir les conventions de partenariat avec les hébergeurs
- . Payer les hébergeurs.

Une convention avait été signée entre les deux partenaires.

Le bilan de l'opération a été satisfaisant. 145 cyclistes ont été accueillis. Les prestations d'hébergement ont apporté, via la MDT, plus de 7 500 euros sur le territoire.

L'association Cyclo-club a sollicité la Maison du tourisme pour renouveler le partenariat en 2017. La manifestation aurait lieu cette année les 30 juin, 1 et 2 juillet 2017. Les hébergements sont choisis en fonction des parcours établis par la cyclo (Vallée de l'Ance, Haut-Livradois, Pays d'Olliergues et Montagne Thiernoise).

**Le conseil d'administration autorise la présidente à signer les conventions de partenariat pour l'année 2017 avec l'association Cyclo-club les copains et les hébergeurs concernés.**

En complément Patrick Besseyre informe de l'étude en cours sur l'impact économique sur le territoire de la Cyclo club les Copains.

<b>BILAN D'OPERATIONS DE LA MAISON DU TOURISME</b>
--

Corinne MONDIN invite les participants à prendre connaissance des différents bilans présentés dans le rapport préparatoire.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DU TOURISME  
RÉSOLUTIONS**

Le quorum d'1/3 est atteint : 20 présents ou représentés (sur les 28 membres du conseil d'administration).

**AFFAIRE II : Projet de modification statutaires de la Maison du tourisme**

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

**AFFAIRE III : Conventions 2017 avec Thiers Communauté et la communauté de commune du pays d'Aranc**

Pour	17
Contre	0
Abstention	3

**AFFAIRE IV : Avenants aux conventions avec les collectivités membres**

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

**AFFAIRE V : Évolution du Pack réseau**

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

**AFFAIRE VI : Convention de partenariat 2017 avec l'association « Champs d'Ail de Billom »**

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

**AFFAIRE VII : Convention APIDAE 2017**

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

**AFFAIRE VIII : Catalogue « Destination Groupes » 2017**

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

**AFFAIRE IX : Convention de partenariat 2017 avec « La Cyclo les Copains »**

Pour	20
Contre	0
Abstention	0